



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

quatre vingt quinze

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ ^{XXXXXX}, le 4 décembre à 14H
le Conseil municipal de la Commune de BRENNILIS
dûment convoqué, s'est réuni en session / ordinaire, à la Mairie, sous
la présidence de M. CORRE Yves, Maire. Maire.

OBJET : Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Budget ASSAINISSEMENT Date de convocation du Conseil municipal : 27.11.95

Fixation de la Redevance PRÉSENTS : MM. Tous les Conseillers Municipaux
d'Assainissement

ABSENTS : MM.

M.lle JAFFRE Marie-Noëlle

a été élu secrétaire.

Le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions des textes en vigueur, que tout usager du réseau d'assainissement est assujéti à une redevance assise sur le nombre de mètres cubes d'eau potable consommés, appelée "Redevance d'assainissement" qui est la contribution aux charges du service d'assainissement.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'appliquer le tarif suivant pour la redevance d'assainissement :

.Abonnement annuel : gratuit

.Le M 3 : 5 francs

La première redevance d'assainissement sera adressée aux contribuables raccordés, au cours du 4 ème trimestre de l'année 1996.

Fait à BRENNILIS, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

CORRE Yves.

